



Traité Horayot

Michna 3 - Chapitre 3

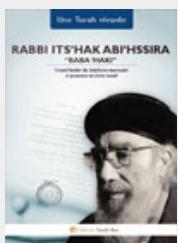
קָטָאוּ עַד שֶׁלְאַ נִתְמְנוּ,
וְאַחֲרֵיכֶם נִתְמְנוּ,
פָּרִי אֶלְוּ כְּחָדִוּת.
רַבִּי שְׁמֻעָן אָמַר:
אִם נָזַע לְהָן עַד שֶׁלְאַ נִתְמְנוּ, תִּبְינָה,
וּמְשַׁגְּנַתְמְנוּ, פְּטוּרָין.
וְאֵיזֶה הָוֹא הַנְּשִׁיאָ?
זֶה הַמְּלָר, שָׁנָאָמָר: (וַיַּקְרָא ד, כב)
"וְעַשָּׂה אֶחָת מִכֶּל מִצּוֹת "אֶלְפִּיו",
בְּשִׁיא שָׁאי עַל גְּבִיו אֶלְאַ "אֶלְפִּיו".

Si (l'un et l'autre – le Cohen Gadol par onction et le Nassi) ont fauté avant d'avoir été nommés, puis ont été nommés à leur poste, ils sont considérés comme des personnes ordinaires (et doivent apporter une brebis ou une chèvre en tant que 'Hatat Quévou'a).

Rabbi Chim'on dit : s'ils ont eu conscience de leur faute avant d'avoir été nommés, ils sont tenus [d'apporter le sacrifice de 'Hatat Quévou'a] ; tandis que [s'ils ont conscience de leur faute] après avoir été nommés, ils sont exemptés [de tout sacrifice].

Qui a le statut de Nassi ? Il s'agit du roi, comme il est dit (Vayikra 4,22) : « et il a fait (transgressé) un de tous les commandements de l'Eternel Son D'ieu », [il est question d'un Nassi qui n'a au-dessus de lui que l'Eternel Son D'ieu].

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions